

SYNERGIE-AUDIT

111, rue Cardinet
75017 PARIS

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 COURBEVOIE

Membres de la Compagnie régionale de Versailles

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS SA

Société anonyme au capital de 9 918 287,50 Euros

Siège social : Tour de l'horloge

4, place Louis Armand

75012 PARIS

N° RCS : Paris B 393 010 467

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'augmentation de capital
réservée aux adhérents d'un Plan d'Epargne d'Entreprise**

Assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011
(13^{ème} résolution)

SYNERGIE-AUDIT

111, rue Cardinet
75017 PARIS

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 COURBEVOIE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'augmentation de capital
réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise**

Assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011
(13^{ème} résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, pour un montant maximum correspondant à 3 % du capital social au jour de l'autorisation par le Conseil d'administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 60 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Société Française de Casinos S.A.
Assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011
(13^{ème} résolution)

SYNERGIE-AUDIT

111, rue Cardinet
75017 PARIS

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial
41, rue du Capitaine Guynemer
92925 COURBEVOIE

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'administration.

Paris et Courbevoie, le 10 octobre 2011

Les commissaires aux comptes

SYNERGIE-AUDIT

Michel BACHETTE-PEYRADE
Associé

FIDEURAF

Membre du réseau Fiducial



Jean Pierre BOUTARD